



# Infos retraites

Lettre à l'initiative du collectif de travail sur la réforme des retraites · n°1

**C**ette lettre d'info, élaborée par les membres du groupe de travail constitué dans le cadre de la brochure éditée sur les retraites, proposera des arguments, des articles, pour aider à la bataille des idées.

Alors que la contre-réforme gouvernementale est massivement rejetée, la question de l'avenir de notre système du retraites, mais aussi les enjeux liés au travail, sont au cœur des préoccupations du plus grand nombre. C'est un débat essentiel pour l'avenir politique et social. Il en va aussi d'une urgence démocratique. Ne pas hésiter à nous faire connaître vos propres analyses, vos initiatives.



## LA FACE CACHÉE DES MILLIARDAIRES

**Les chiffres publiés sur la fortune des très riches donnent le vertige. En regard, les déficits annoncés de notre régime de retraites paraissent bien modestes...**

Mais Bernard Arnault n'est pas seulement un « riche ». C'est un capitaliste. Les 200 milliards qu'il possède, paraît-il, ne sont pas les revenus qu'il a touchés au cours de l'année 2022. C'est une évaluation de sa participation dans le groupe LVMH et de ses autres placements financiers. Ces titres, ces actions représentent des ateliers, des usines, des magasins, des banques... où des salariés travaillent et produisent des richesses. C'est en pompant sur ces richesses que Bernard Arnault et les autres membres de l'oligarchie financière accumulent leur fortune. Leur problème – et, malheureusement, ils en font celui de toute la société – c'est qu'il leur en faut toujours plus ! C'est la loi du capital, autour de laquelle toute notre économie est organisée.

Par exemple, il n'y a pas si longtemps, la fortune de Bernard Arnault était « seulement » de 100 milliards. Pour en tirer un rendement de 10 %, il fallait prélever 10 milliards d'euros sur les richesses créées par les salariés. Pour avoir le même rendement avec 200 milliards de capital, il faudra prélever 20 milliards, deux fois plus. Plus le capital s'accumule, plus les « riches » deviennent « riches », plus s'imposent l'obsession de la « baisse du coût du travail », la précarisation des emplois pour peser sur la masse salariale, l'austérité budgétaire contre les dépenses en faveur des services publics... et l'obstination à comprimer la part des richesses qui va au financement de la Sécurité sociale et des retraites.

Au lieu d'utiliser les gains de productivité pour réduire le temps de travail et pour payer les pensions des retraités de plus en plus nombreux, les groupes capitalistes s'en servent

pour supprimer des emplois, en rejetant les travailleurs dans le chômage et la précarité. Aujourd'hui, un quart des personnes en âge de travailler sont frappées par le chômage ou le sous-emploi ! Mais tout cela ne fait que freiner la progression des richesses et rendre sans cesse plus insupportables les exigences de profits.

C'est cette logique délétère qui pousse Emmanuel Macron à s'obstiner dans sa réforme contre la volonté des trois quarts des Français. C'est elle qui a produit la succession des mesures qui ont dégradé les droits des salariés et la situation des retraités depuis trente ans. Et la Cour des comptes annonce déjà que le report de l'âge de la retraite ne suffira pas et qu'il faudra encore d'autres réformes ensuite !

Le PCF propose de faire prévaloir progressivement une autre logique, en actionnant tous les leviers qui aideront les salariés à prendre du pouvoir sur l'utilisation de l'argent pour changer les buts et les critères de la gestion des entreprises. Désintoxiquer les entreprises de la finance en frappant d'une surcotisation leurs revenus financiers, qui ont atteint 385 milliards en 2021. Et surtout les emmener vers un chemin de création saine de richesses, en augmentant les cotisations patronales et en les modulant pour les pousser à développer l'emploi, la formation, et donc la création efficace de richesses.

Avec 5 millions d'emplois supplémentaires, on obtiendra ainsi assez d'argent pour augmenter les salaires, prélever davantage de cotisations, et ainsi financer les 100 milliards de dépenses supplémentaires que nécessitera la mise en place d'un système de retraites digne du XXI<sup>e</sup> siècle.

Ces propositions rejoignent l'appel lancé le 18 janvier dernier par soixante personnalités très diverses, rejointes depuis par beaucoup d'autres. On peut consulter et soutenir cet appel à cette adresse : <https://framaforms.org/retraites-une-autre-reforme-1674048256>

## CE NE SONT PAS DEUX ANNÉES DE PLUS QU'ON EXIGE DE NOUS, MAIS TOUTE UNE VIE !

**60, 62, 64, 67, ... ou comment le pouvoir de la Droite et son extrême compte briser le tabou des 70 ans.** Car c'est ce que dénoncent les deux millions de manifestants de ces derniers jours. Tel est le sentiment de plus en plus partagé par plus de 80 % des Françaises et des Français qui, au-delà de celles et ceux qui vivent de plus en plus dans une situation précaire, exigent le retrait de la réforme macronienne des retraites.

**Avec cette réforme, le gouvernement porte la responsabilité d'un recul social patent**, cherchant à tourner définitivement le dos à l'acquis des 60 ans, voté par la gauche en 1981, propulsant notre pays dans une sorte de retour en arrière vers les années 1970, époque où l'âge de départ en retraite atteignait 65 ans...

En réalité, cette régression sociale n'est que la réponse à une exigence européenne, la Commission de Bruxelles examinant dans son Livre vert, l'hypothèse d'une retraite à 72 ans.

En effet, si officiellement la question des retraites relève des compétences des États, la Commission européenne est obsédée par l'âge de départ en retraite. Le 27 juin 2021, elle publie ainsi un "Livre vert sur le vieillissement" qui propose tout un tas de dispositifs pour un "vieillessement actif et en bonne santé", mais s'inquiète surtout du financement du système de retraites et d'une possible "diminution de la population en âge de travailler".

Comme il n'est pas question de taxer le capital, il est énoncé dans ce document "l'allongement de la vie professionnelle comme une réponse" pour maintenir le "taux de dépendance économique", à savoir le ratio actifs retraités. Pour que celui-ci soit le même en 2040 qu'en 2020, il suggère de porter la vie active ... à 70 ans, et même à "72 ans en Lituanie et au Luxembourg".

Leur alternative à un tel choix serait les "retraites complémentaires".

Comme le dit Marc Botenga, député européen du Parti du travail de Belgique (membre de la GUE) : "on casse un modèle de solidarité pour pousser les gens à travailler plus longtemps et adopter des formes de retraite par capitalisation. Une vision très libérale qui fait le grand bonheur des fonds privés".

De fait, depuis 2011, la Commission a demandé à la France, à neuf reprises, de réformer son système de retraite. Paris n'est pas seul dans ce cas. En 2019, quinze États ont été invités à changer leur régime de pensions, Bruxelles ayant toujours considéré que l'assainissement budgétaire passe par une coupe dans le système de protection sociale et de retraite.

Si tout cela relève de la négociation, pour accéder aux 40 milliards d'euros de subventions et de prêts de plan de relance européen, Paris semble avoir cédé et donné sa garantie de s'engager dans une réforme des retraites. Ce plan a été validé en juillet dernier par Bruxelles et, depuis, pas étonnant que le gouvernement Borne s'active sur ce dossier !

Qu'importe pour ce gouvernement, qu'en terme de santé, d'espérance de vie, de taux d'emploi, 65 ans soit l'âge où arrivent les premières pathologies, les premières comorbidités, les premiers décès d'amis du même âge, l'apparition des premières incapacités.

À ce tableau général, les inégalités sociales donnent à voir une situation très sombre. Parmi les 5 % les plus pauvres dans la population française, un quart est déjà décédé avant 62 ans, et un quart des hommes les plus pauvres ne peut espérer aujourd'hui vivre à la retraite plus de 10 ans. Alors avec un âge de départ à 64 ans, ce ne sont pas seulement deux ans de pris, mais un temps où la fin d'une vie est quasiment concomitante avec la fin de la vie au travail. C'est aussi une violence sociale, où les plus fragiles dans notre société, ceux qui connaissent les métiers les plus difficiles, les moins valorisés et rémunérés, ceux qui terminent avec le corps cassé et la tête explosée, voient leur compte-à-rebours s'accélérer. Il ne s'agit pas ici de situations marginales, il est question

de millions de personnes, qui n'auraient qu'une retraite *in extremis*.

Il nous faut poser avec force cette question de civilisation, car porter la retraite à 64 ans serait une régression et une injustice pour de très nombreuses personnes, comme ces salariées qui exercent dans les métiers du soin et du lien, qui subissent les bas salaires, des mauvaises conditions de travail, la pénibilité et aussi la perte de sens du travail. Pour elles, la réforme Macron serait une atteinte de plus. Plus généralement, si cette réforme reportant l'âge légal de la retraite et accélérant l'augmentation de la durée de cotisation est injuste socialement pour tout le monde, elle l'est singulièrement pour les femmes. Le fait que l'âge d'annulation de la décote ne bougera pas à 67 ans, et du fait de carrières plus souvent irrégulières, ce sont ces 19 % des femmes (contre 10 % des hommes) qui attendent cet âge du taux plein pour liquider leurs droits, qui vont être pleinement touchées, les incitant à avoir des boulots précaires pour compléter cette si pauvre pension. Les inégalités salariales femmes/hommes aggravent cette situation, par des pensions plus faibles que celles des hommes (avec un écart de 40 % pour les pensions de droit direct). Et que dire des femmes avec enfants, qui seront d'autant plus touchées que la réforme neutralise les trimestres de majoration pour maternité de milliers d'entre-elles.

On comprend qu'en 2015, Mme Marlène Schiappa s'interrogeait sur Twitter sur le fait "qu'après 50 ans, on ne t'embauche plus, mais (que) le MEDEF veut que tu partes à la retraite à 67 ans ... Pendant 17 ans, tu fais quoi ?". Et de poursuivre, toujours sur Twitter, qu'elle comprenait que "les gens veulent partir à la retraite avant de mourir de fatigue au travail, et si possible être assez bien payés pour ne pas aller balayer le McDo alors qu'ils marchent avec une canne".

Changer de discours, c'est aussi un sport que pratique Olivier Dussopt, actuel ministre en charge du travail et de la réforme pour faire travailler les citoyens plus longtemps, mais qui regrettait en 2010, comme député PS, que "la concertation menée fut un simulacre, ...



la passer à 63 était injuste ... car elle écarte d'emblée la recherche d'autres recettes et la mise à contribution de l'ensemble des revenus, et en particulier ceux issus du capital".

Plus fort encore, se contredisant encore plus vite, il y a Emmanuel Macron qui, en 2017, comme candidat, déclarait s'engager à ne pas repousser l'âge de départ à la retraite, et même 2019, affirmait que "Tant qu'on n'avait pas réglé le problème du chômage dans notre pays, franchement ce serait hypocrite de décaler l'âge légal. Aujourd'hui, quand on est en difficulté, bon courage déjà pour aller à 62 ans !"

L'Insee leur donne raison, car on sait que la retraite est plus ou moins longue selon le niveau de vie, et que l'espérance de vie des 5 % les plus pauvres est de 71,7 ans contre 84,4 ans pour les hommes faisant parti des 5 % les plus riches. Une inégalité, selon la même source, qui se retrouve aussi entre les catégories socioprofessionnelles : 77,6 ans pour les ouvriers contre 84 ans pour les cadres. Et de réforme en réforme, avec le recul de l'âge de la retraite, le temps passé à la retraite stagne.

Mesure injuste encore car, s'il est vrai que globalement on vit plus longtemps – pas forcément en bonne santé et avec un allongement devenu aujourd'hui très faible –, l'espérance de vie n'est qu'une moyenne qui masque de grandes inégalités. Ainsi, entre les 5 % les plus aisés et les 5 % les plus modestes, l'écart d'espérance de vie à 60 ans est de 8 ans chez les hommes et de 5 ans chez les

femmes. Écart qui se retrouve donc dans la durée espérée de retraite. De plus, en faisant travailler plus longtemps ceux qui ont déjà un emploi, Emmanuel Macron laisse sur la touche 5,5 millions de chômeurs et ignore que la moitié des 59-62 ans sont hors de l'emploi.

L'argument récurrent – repris depuis par Emmanuel Macron – pour justifier les réformes des retraites est qu'il faut travailler plus puisqu'on vit plus longtemps.

Remarquons d'abord que l'augmentation de l'espérance de vie est déjà prise en compte puisqu'elle commande l'allongement régulier de la durée de cotisation exigée pour la retraite à taux plein : 42 annuités pour la génération 1963, 43 pour la génération 1973.

Cet argument répété à l'envi paraît de bon sens, mais ne résiste pas à l'examen. L'augmentation de l'espérance de vie n'est pas nouvelle : elle est continue depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, à part les interruptions dues aux guerres. Cet accroissement n'a pas empêché que le temps passé au travail – à la fois durée hebdomadaire et totale dans une vie – diminue régulièrement.

En France, du XIX<sup>e</sup> siècle à la fin du XX<sup>e</sup>, le temps de travail annuel individuel a ainsi été divisé par deux. Cela a été permis par un accroissement de la productivité horaire du travail supérieur à celui de la richesse produite.

Aussi, la réforme prévue tourne à nouveau le dos au progrès. Un appauvrissement des retraité-es est programmé : alors que leur part dans la population va augmenter, la part de la richesse produite qui leur revient va baisser. Elle diminuerait de 14 % du PIB actuelle-

ment à une valeur comprise, selon les scénarios, entre 11,3 % et 13 % en 2070. Le COR l'indique explicitement : cette diminution résulte de la baisse des pensions rapportées aux revenus d'activité.

Les retraites ont pourtant déjà franchi un cap inédit dans la régression : la pension brute moyenne des personnes ayant liquidé leur retraite en 2019 est devenue inférieure à la pension moyenne de l'ensemble des retraité-es (Drees, 2021) ! Il est indispensable de stopper cette régression.

Le progrès ne consiste ni à appauvrir les retraité-es, ni à faire travailler plus longtemps les actifs, mais à augmenter les ressources du système (améliorer les salaires, en finir avec les inégalités de taux d'emploi et de salaires entre les sexes, supprimer les exonérations abusives de cotisations sociales, créer les emplois répondant aux besoins sociaux et écologiques, etc.).

Pour conclure, comme le dit Alexandre, dans *l'Humanité* du 12 janvier, un employé de la Sade, filiale de Veolia spécialisée dans l'assainissement des eaux et le génie civil, ouvrier des égouts de 29 ans : « 64 ans ? Ça me fait bien rire : nous serons morts avant. Ça ne me concerne pas » ou plus prosaïquement, son collègue Hakim résume « Travailler jusqu'à 64 ans, pour nous, c'est la merde ! »



## Remarques sur l'argument démographique du gouvernement concernant les retraites

**Un des arguments majeurs du gouvernement pour pousser à l'augmentation du nombre d'années travaillées est l'argument démographique.** La population des personnes âgées augmenterait en nombre de façon inéluctable et la durée de vie s'allongerait. Celui-ci mérite d'être tempéré. Les données démographiques d'une population sont globalement le reflet de l'état de santé de cette population. L'état de santé ici est pris au sens de celui défini par l'OMS : état de bien être physique, mental et social. On oublie trop souvent le terme social. Si la situation sociale se dégrade – or elle se dégrade –, alors les données démographiques en pâtiront... Augmenter l'âge de départ en retraite est un facteur de dégradation de la démographie.

## ➤ Sur la mortalité récente en France

**Du 1<sup>er</sup> janvier au 24 décembre 2022, 654 492 décès, toutes causes confondues, ont été enregistrés en France à la date du 6 janvier 2023**, soit 8,9 % de plus qu'en 2019 (+ 53 601 décès). Ce nombre est toutefois encore provisoire. Il est lié à l'épidémie de Covid-19 depuis fin 2019 et aux épidémies de grippe et de bronchiolite particulièrement sévères en 2022 / 2023. On doit tenir compte dans l'appréciation de ces chiffres de la situation des hôpitaux et du système de santé qui s'est fortement dégradée : les hôpitaux ne peuvent répondre à la demande de soins. Cela est cause de décès supplémentaires. Notons par exemple qu'en 2020, dans le 1<sup>er</sup> trimestre, ce sont 15 000 personnes âgées qui sont mortes sans soins dans les Ehpad par refus systématique d'hospitalisation du fait du débordement des capacités d'accueil en hôpital.

Tous ces morts sont autant de retraites non versées. Le gouvernement ne donne pas d'éléments d'appréciation de ce point. On note simplement que le déficit prévisionnel pour 2022 s'est transformé en un solde positif de 3 milliards. Il n'y a donc aucune raison de se précipiter.

## ➤ Sur la natalité en France

**On constate une baisse de cette natalité qui s'est accentuée au fur et à mesure que les crises économique, sanitaire et sociale ont bouleversé le paysage. Elle passe au dessous du taux nécessaire pour le renouvellement de la population.** Souvenons-nous par exemple des mesures antifamiliales prises par le gouvernement Hollande qui a supprimé le caractère universel des allocations familiales.

**De plus, on doit noter l'augmentation de la mortalité infantile** (de la naissance à deux ans). Cette augmentation est de 7 % en 2019. C'est un mauvais signe qui n'est pas conjoncturel. C'est ce que montre une étude significative de l'Inserm publiée en mars 2022 sur la base des données Insee. « Grâce à des analyses statistiques poussées, nous avons identifié une aggravation significative du taux de mortalité infantile en France depuis 2012... On observe chaque année en France un excès d'environ 1200 décès d'enfants âgés de moins d'un an », explique le Pr Martin Chalumeau, co-auteur de l'étude. Cette situation perdure et est un excellent indicateur de l'état de santé général de la population. Tout ceci, baisse de la natalité, augmentation de la mortalité des personnes âgées comme des jeunes enfants va dans le sens d'une moindre augmentation à long terme de la population générale.

**Les besoins de financement des retraites sur le long terme sont d'un point de vue démographique discutables ou pour le moins à nuancer, surtout si les conditions de vie et particulièrement de santé continuent à se dégrader dans notre pays.** Les pouvoirs publics feraient bien de ne pas trop mettre en avant l'argument démographique. Cet argument pseudo-scientifique cache leur politique néolibérale en faveur d'une autre distribution des richesses. Nul ne sait aujourd'hui de façon précise ce que sera la mortalité et l'évolution des effectifs de retraités dans quelques décennies. Le tabac tue mais la réforme des retraites aussi.

## Vrai ou Faux

“

« J'ai été élu pour mettre en œuvre cette réforme. »

Emmanuel Macron

**FAUX**

« Je sais aussi que nombre de nos compatriotes ont voté ce jour pour moi, non pour soutenir les idées que je porte mais pour faire barrage à celles de l'extrême droite...J'ai conscience que ce vote m'oblige pour les années à venir »

E. Macron - Elections présidentielles 2017.

### Le système de financement des retraites serait en déficit.

Le gouvernement envisage environ 18 milliards d'euros d'économies à l'horizon 2030 pour permettre d'équilibrer le système de retraite et financer de nouvelles dépenses (revalorisation des pensions minimales...). <https://www.vie-publique.fr/loi/287916-reforme-des-retraites-2023-projet-de-loi-plfss-rectificatif>

**FAUX**

Le gouvernement oublie de mentionner que les réserves de l'ensemble des régimes de retraite actuels s'élèvent à 127 milliards d'euros même en déficit à partir de 2025 (date de l'entrée en vigueur prévue de la réforme) en parallèle justement supposées servir à financer d'éventuels déséquilibres...

<https://sudrail.fr/Les-10-Mensonges-du-gouvernement-sur-la-reforme>

“

### Relèvement progressif de l'âge de départ à la retraite à 64 ans :

« Le président de la République indiquait, pendant la campagne présidentielle, que sa feuille de route était un relèvement progressif de l'âge de départ à la retraite à 64 ans en 2027... »

Olivier Dussopt - "Les 4V"-France 2 - 30/11/2022.

**FAUX**

« Il y aura toujours un âge légal de la retraite à partir duquel on pourra liquider ses droits. Il restera à 62 ans. »

Emmanuel Macron

<https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/retraites>

### Mettre fin aux régimes spéciaux pour arrêter les déficits !

**FAUX**

« ... les régimes spéciaux sont très minoritaires... les marins, les militaires, les avocats la SNCF, la RATP soit 1 million de bénéficiaires sur les 17,2 millions de retraites que comptait la France au 1<sup>er</sup> décembre 2017, soit environ 6 % des retraites pour un régime général qui couvre 80 % des travailleurs... »

S'il est vrai que les régimes spéciaux ont un problème de financement\*, il est principalement lié à la démographie : le nombre de bénéficiaires est supérieur au nombre de cotisants. Par exemple, le régime spécial de la SNCF compte 144 000 cotisants environ pour 258 000 bénéficiaires, soit presque 1 actif pour 2 retraités\* <http://cgt.logement.over-blog.com/2020/01/retraites-12-idees-recues-a-combattre-le-guide-d-autodefense.html>

\*En raison des suppressions d'emplois « 952 suppressions de postes de ventes et d'escale envisagées par la SNCF à échéance du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 »

[https://www.cheminotcgt.fr/wp-content/uploads/2018/10/20181015\\_CDP\\_liquidation-des\\_emplois\\_a\\_la\\_SNCF.pdf](https://www.cheminotcgt.fr/wp-content/uploads/2018/10/20181015_CDP_liquidation-des_emplois_a_la_SNCF.pdf)



## Partout dans ses discours, Fabien Roussel martèle à juste titre ce chiffre effarant des inégalités femmes hommes, lorsqu'il parle des retraites :

« Les femmes touchent une retraite inférieure de 40 % à celle des hommes. »

### Derrière ce chiffre choquant, il y a la réalité de la pauvreté des femmes en France, il y a un système qui dysfonctionne.

En retour, cela veut dire que résoudre cette inégalité, avec une autre réforme des retraites, est une solution profonde et structurelle qui bénéficierait à toutes les générations.

**VOILÀ QUELLE EST LA MÉCANIQUE QUE NOUS DÉNONÇONS :** alors qu'elles font plus d'études, les femmes sont aujourd'hui dans leurs carrières, pénalisées par rapport aux hommes à la fois sur les salaires (de plus de 22 % inférieurs à ceux des hommes), sur leurs promotions, sur leur déroulement de carrière. Elles sont victimes de très fortes inégalités professionnelles et *in fine*, cela se répercute sur les retraites.

Ces inégalités résultent aussi d'une durée de carrière hachée, en raison de la garde des enfants, du manque de place en crèche, des congés parentaux, aides à la famille, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap... et de temps partiels subis. Le taux d'activité des hommes est de 92 % tandis que celui des femmes est de 84 %. En France il existe depuis 1972 de multiples lois pour l'égalité salariale et professionnelle qui ne sont pas appliquées, c'est un véritable scandale d'État, car ces lois sont non contraignantes.

**Dans leur vie professionnelle, les femmes subissent de nombreuses contraintes au travail**, qui non seulement ne permettent pas de construire une carrière dans de bonnes conditions, mais constatons aussi que cela prive le monde du travail de talents et de forces considérables. Si le taux d'emploi des femmes et leur rémunération étaient égaux à ceux des hommes, le PIB de la France bondirait de 6,9 %.

Il est évident que **la réforme des retraites de Macron est un recul pour les droits des femmes**, la Première ministre a dû le reconnaître, contrairement à ses déclarations initiales. Mme Elisabeth Borne annonce « la fin de la décote à 67 ans quel que soit le nombre de cotisations, bénéficie aux femmes ». Elle le dit : « le minimum retraite annoncé à 1200 euros ne va concerner que les salarié.es ayant cotisé tous les trimestres ». Autant dire que pour les femmes c'est un pur scénario de science-fiction !

**Pour survivre, les femmes, qui le pourront vont être incitée à travailler jusqu'à 67 ans, pour avoir accès à une pension à taux plein.** Alors qu'en moyenne l'espérance de vie en bonne santé des femmes est de 64 ans. Mais cet âge en bonne santé est évidemment moindre pour les femmes dans les métiers avec beaucoup de pénibilité, qui sont loin d'être reconnus comme tels : les métiers d'aides à la personne, les crèches, les ménages et autres métiers à horaires décalés ... Et ce sont précisément elles qui ne peuvent pas cotiser tous leurs trimestres ! La double peine serait organisée contre elles.

### Des solutions existent

#### Établissons l'égalité professionnelle

Les femmes travaillent, concentrées dans seulement 12 familles professionnelles sur 87 et qui sont non reconnues, et sous payées alors que depuis plus de 30 ans, elles sont plus diplômées que les hommes. Elles occupent des postes moins qualifiés, moins valorisés. La société patriarcale maintient les femmes dans un statut d'infériorité. Le patronat utilise le travail des femmes afin d'étendre la précarité, la flexibilité et le temps partiel à l'ensemble du monde du travail.

#### Établissons l'égalité salariale

La situation se dégrade pour le pouvoir d'achat des femmes en France, en s'intéressant à la différence salariale, on s'aperçoit tous les ans que les femmes travaillent gratuitement au moins un mois et demi par an. Non seulement un même travail doit être payé au même niveau quel que soit le genre de la salariée qui l'effectue, mais **nous revendiquons qu'à travail de « valeur » égale, le salaire soit égal.**

**Enfin**, l'assignation des femmes, dès le plus jeune âge, à certains métiers plutôt que d'autres : **48 % des femmes occupant un emploi étaient cantonnées dans quatre secteurs d'activité,**

la santé et les services sociaux, l'éducation, l'administration publique et le commerce de détail. Une telle répartition des métiers est un handicap pour l'avenir du pays, quand on sait, par exemple, les difficultés auxquelles s'exposent les jeunes femmes pour engager un cursus d'ingénieur alors que la France a besoin de 10 000 ingénieur-es supplémentaires par an. Derrière la bataille pour les retraites, tout le monde voit bien qu'il s'agit d'un choix idéologique de société majeur pour l'ensemble des salarié-es, pour la société.

## SANTÉ ET RETRAITE, un même combat pour une protection sociale du 21<sup>e</sup> siècle

*Assurance maladie et régime des retraites, sont deux des avancées obtenues par la mise en place de la Sécurité sociale au lendemain de la Libération.*

C'est cette même Sécurité sociale que les gouvernements successifs depuis de décennies ont voulu retirer de la main des travailleuses et travailleurs et la confisquer pour qu'elles s'inscrivent tous deux par un ensemble de mesures et de dispositifs dans l'économie libérale, la loi du marché, répondant ainsi à leur volonté de privatisation rampante et d'alignement aux critères capitalistes de l'Union européenne.

Toutes deux, sont soumis aux exigences de la droite d'une réduction drastique de la participation patronale, au gré des exonérations de cotisations qui se chiffrent en dizaines de milliards d'euros, à la volonté de transférer sur les seul-es salarié-es le financement de la protection sociale, alors que la financiarisation de l'économie engendre des dizaines de milliards de profits non taxés.

Dans un cas comme dans l'autre, **nous refusons la décision du président Macron d'imposer, contre la volonté de la majorité de la population, une régression sociale brutale, injuste et illégitime sur la santé et les retraites qui concerne toutes et tous les salarié-es.**

Seront encore plus pénalisés, les salarié-es aux travaux les plus pénibles, les femmes aux carrières hachées et aux salaires plus bas que les hommes en moyenne, les chômeurs et les malades, les populations les plus précaires.

À cela, il nous faut dénoncer la destruction de la médecine du travail, issue comme la Sécurité sociale, des institutions mises en place en 1946, qui est un objectif poursuivi depuis plus de 20 ans avec beaucoup de persévérance par le patronat. Les différentes réformes avaient déjà affaibli l'activité, le rôle et le champ d'intervention des professionnels dans ce domaine et la dernière réforme (en cours de finalisation) veut parachèvement ce détricotage en règle.

Conscients de l'articulation étroite des problèmes de santé, dans sa globalité physique et psychique, de retraites, et de financement de la Sécurité sociale, il nous faut prendre en considération dans cette réforme, à quel point elle affectera plus particulièrement à l'avenir les plus pauvres, les futurs retraités et les malades chroniques alors que les 5 % des plus pauvres meurent en moyenne 13 ans plus tôt que les 5 % les plus riches (Insee) et que l'espérance de vie sans incapacité est de 64.6 ans pour les femmes et 63.7 ans pour les hommes (Insee avril 2021).

Ceci d'autant que cette politique visant à s'attaquer à la source de la Sécurité sociale, celle de ses recettes, inversant la logique souhaitée par le Conseil national de la Résistance de placer les besoins en amont des moyens, cela conduit à un grave cumul entre contre-réforme sur les retraites et asphyxie de l'hôpital public, du système de santé, d'action sociale et de Sécurité sociale. Elle a engendré au premier plan la désertification médicale, la crise des urgences, les difficultés de recrutement et les départs massifs de personnel, la poursuite des plans d'économie, un budget national de santé inférieur au coût de l'inflation en 2023.

Ces fermetures de lits, ces milliers de soignants qui quittent leur établissement, ces bébés qui font des kilomètres dans un véhicule de Smur, ces femmes qui accouchent sur le bord de la route, ou encore ces patients atteints de cancer, de maladies cardio-vasculaires qui perdent des années d'espérance de vie, sont le résultat de cette transformation planifiée, orchestrée par le capital, qui tend à mettre la main tant dans le domaine des complémentaires en matière de retraite que sur notre système de santé, à travers des « start-up » mais aussi des fonds d'investissements (des fonds de pension étrangers) comme le dénonce si bien l'auteur des Fossoyeurs.

Le tout dans une **confiscation du débat démocratique**, bouclant à la hussarde le débat parlementaire en 60 jours dans le cadre d'un additif à la loi de finances de sécurité sociale qui étrangle déjà l'hôpital public, limitant ce même débat (non-démocratique) à sa plus simple expression sous la forme d'un 49-3 déguisé.

**Nous appelons à la convergence des luttes entre usager-es et professionnel-les de la santé et de l'action sociale et tous les assuré-es sociaux avec les retraité-es, et les invitons à soutenir et participer aux actions pour la défense et l'amélioration des retraites,**

du service public de santé et d'action sociale pour qu'il réponde aux véritables besoins de la population. Nous rappelons notre attachement à une prise en charge à 100 % de la santé (soins et prévention), pour permettre un élargissement de l'espérance de vie en pleine santé, et pouvoir profiter le plus longtemps possible d'une retraite bien méritée à 60 ans. Pour cela les moyens financiers existent, comme l'égalité salariale femmes/hommes, la taxation des revenus financiers, la suppression de toutes les exonérations de cotisations patronales,...

**Ensemble, exigeons de vraies avancées sanitaires et sociales, conformes à notre siècle, une protection sociale du 21<sup>e</sup> siècle.**



### Âge de départ à la retraite à 64 ans et chômage

« C'est que tant qu'on n'a pas réglé le problème du chômage dans notre pays, franchement ce serait assez hypocrite de décaler l'âge légal » et « Bon courage déjà pour arriver à 62 ans. Alors on va dire, il faut aller à 64 ans... Ce serait hypocrite. »

2017 - Emmanuel Macron

<https://www.youtube.com/watch?v=KGyxcYvcjTk>

### Départ de l'âge à la retraite et le chômage des seniors :

« Quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée, bon courage déjà pour arriver à 62 ans. » [...] Et alors on va dire

« non, non, faut maintenant aller à 64 ans. »

<https://www.tflinfo.fr/politique/reforme-retraites-en-2019-emmanuel-macron-assurait-il-que-decaler-l-age-legal-serait-hypocrite-2245687.html>  
« Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le taux d'emploi des 55-64 ans atteint 56,8 % en France. Pis, la moitié des salariés ne sont plus dans l'emploi quand ils prennent leur retraite. Les employeurs ont souvent tendance à se débarrasser des quinquas (ou à les placardiser), considérés comme trop coûteux et plus assez malléables. »

<https://www.humanite.fr/social-eco/reforme-des-retraites/retraites-les-6-mensonges-du-gouvernement-demasques-par-l-humanite-778775>



## LA NOUVELLE RÉFORME DES RETRAITES

**ne résout en rien la question  
de la pénibilité au travail :  
elle l'aggrave.**

**Le gouvernement dit que son projet permettra d'« améliorer la prise en compte de la pénibilité » au travail. Ces déclarations sont en contradiction avec la politique menée depuis 2017 puisque les dispositifs existants ont été affaiblis par l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron.**

En effet, la loi Touraine de 2014 avait allongé progressivement la durée de cotisation à quarante-trois années. Mais elle avait aussi créé le Compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P). Ce dispositif non rétroactif, permettait aux salariés exposés à des conditions de travail éprouvantes d'accumuler des points pour financer des formations, un temps partiel sans baisse de salaire ou un départ à la retraite jusqu'à deux ans plus tôt.

**A l'origine, le C3P prenait en compte dix facteurs de risques :**

- **« les contraintes physiques marquées » :**  
manutention manuelle de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques ;
- **« l'environnement physique agressif » :**  
agents chimiques dangereux, travail en milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit ;
- **« les rythmes de travail » :**  
de nuit, en équipes successives alternantes, répétitifs.

Ces facteurs sont qualifiés selon des seuils réglementaires de temps et d'intensité. Par exemple, un salarié pouvait faire reconnaître le bruit comme facteur de pénibilité si son niveau d'exposition quotidienne (huit heures) atteint 81 décibels en moyenne six cents heures par an.

Ces facteurs de risque ont été réduits par Macron en 2017. Emmanuel Macron avait déclaré devant le patronat, lors de la campagne présidentielle, en mars 2017, « je n'aime pas le terme de pénibilité, donc je le supprimerai ». Après son accession au pouvoir, le C3P a été remplacé par le Compte professionnel de prévention (C2P). Le gouvernement ne s'est pas contenté de supprimer le mot « pénibilité », il a aus-

si réformé son financement et retiré quatre facteurs de risques : le port de charges lourdes, les postures pénibles, les vibrations mécaniques et les risques chimiques. Il y a donc moins de bénéficiaires depuis la réforme de la pénibilité de 2017, particulièrement moins d'ouvriers.

Dans la majorité des cas (61 %), les demandeurs utilisaient leurs points pour partir plus tôt en retraite : une possibilité ouverte seulement aux salariés âgés d'au moins 55 ans et pouvant avancer le départ de deux ans au maximum. C'était pour eux le principal intérêt de cette possibilité.

Plutôt que de réintégrer les quatre facteurs de risques supprimés au C2P, le gouvernement a choisi d'insérer trois « risques ergonomiques » (port de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques) au sein d'un nouveau Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle doté d'un milliard d'euros pour 5 ans et le déplafonnement des points du C2P. Ceci n'ouvre aucun droit à une retraite anticipée. Jusqu'ici, un salarié ne pouvait cumuler plus de cent points au cours de sa carrière (soit vingt-cinq ans d'exposition à un facteur ou douze ans et demi pour plusieurs facteurs). La réforme prévoit de supprimer cette limite. C'est une mesure à double tranchant, car cela peut envoyer le message que la durée d'exposition n'est pas grave puisqu'on va gagner des points. Mais on ne cumule pas sans conséquence sur la santé. Dans cet esprit le gouvernement veut aussi renforcer le suivi médical des salariés exposés aux facteurs de risques ergonomiques en créant une visite obligatoire de fin de carrière, à 61 ans, afin de favoriser un départ anticipé dès 62 ans à taux plein pour ceux qui ne sont pas en mesure de continuer de travailler.

Actuellement, le dispositif de retraite anticipée pour incapacité permanente d'au moins 10 % à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle donne droit, sous certaines conditions, à une retraite à taux plein à 60 ans. Ce départ anticipé sera donc repoussé de deux ans avec la réforme des retraites.

On s'éloigne de la définition légale de la pénibilité qui mentionne des risques professionnels « susceptibles de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles sur sa santé » et non des incapacités déjà avérées. En conclusion, on passe d'un droit reconnu à une appréciation conjoncturelle. Les médecins du travail déclarent que ce n'est pas à eux de prendre ces décisions de mise en retraite. Ils seront d'ailleurs bien dans l'impossibilité de traiter ces dossiers, compte tenu de la pénurie de professionnels dans le domaine de la médecine du travail.

**Ce numéro a été élaboré avec les contributions de :**

Hélène Bidard • Christiane Caro • Fabien Cohen • Olivier Dartigolles

• Denis Durand • Michel Limousin • CONTACT : [olivierdartigolles@gmail.com](mailto:olivierdartigolles@gmail.com)



**NON À LA  
RETRAITE  
MACRON**

**60 ANS  
POUR  
TOU·TE·S**



**MACRON**  
*Méprisant*  
**DE LA  
RÉPUBLIQUE**

